

## Conseil de sécurité

Distr. GENERALE

S/19822 22 avril 1988 FRANCAIS ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 22 AVRIL 1988, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE REPRESENTANT PERMANENT PAR INTERIM DE LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai le très triste devoir de vous informer d'une tragique nouvelle : hier, 21 avril 1988, à 13 heures, six avions militaires iraquiens ont lâché 10 bombes au cyanure sur la région de Shemriyeh, située entre Ahwaz et Khorramshar, faisant de nombreux tués et blessés parmi la population civile. A 13 heures, des avions militaires iraquiens ont à nouveau lâché 18 bombes chimiques sur le village de Khashnish, au sud-ouest de Howaizah, en conséquence de quoi 130 civils qui pratiquaient le jeûne ont été tués ou blessés. Ces bombes chimiques contenaient des agents vésicants et asphyxiants.

Etant donné que le régime iraquien continue à utiliser des armes chimiques, il est maintenant absolument essentiel que la communauté internationale s'emploie activement à prévenir toute nouvelle utilisation de ces armes mortelles, utilisation qui est la cause de la plus grande tragédie humaine de notre siècle et a infligé jusqu'ici des souffrances et des douleurs inimaginables.

Le Gouvernement de la République islamique d'Iran demande par la présente à Votre Excellence de prendre d'urgence des mesures pour qu'une équipe d'experts soit immédiatement envoyée en Iran afin de faire une enquête sur ce nouvel emploi des armes chimiques par les forces iraquiennes.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent par intérim,

(Signé) Mohammad Ja'afar MAHALLATI

88-11102 06385 (F)